



Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Cochenille**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

Stades phénologiques

La floraison est engagée sur quasiment la totalité des cépages et des secteurs. Sur les Gamay et Chardonnay les plus avancés, le stade nouaison peut être observé.

Les fortes chaleurs de la semaine dernière ont engendré une forte pousse.

MILДИОU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

De nouvelles taches sont observées sur feuille sur deux témoins non traités et sur quelques parcelles du vignoble en divers secteurs.

Ces sorties sont issues des pluies du 11-12-13 mai.

Les contaminations du jeudi 18 mai sont toujours en cours d'incubation et devraient être visibles autour du 3 juin.

Modélisation:

Pluie : de 0,5mm à 12mm cette nuit.

Des contaminations de masse se sont produites sur les secteurs où les pluies de lundi dernier et de cette nuit ont été supérieures à 3mm.

Lors des prochains épisodes pluvieux, il faut 3mm à 7mm suivant les secteurs pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Préconisations

Il faut être protégés pour les pluies des prochains jours

* 300g à 400g de cuivre métal

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'applications par produit commercial.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

Nouvelles contaminations de masse prévues

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Aucun symptôme observé à ce jour.

Préconisations

Période à risque pour l'oïdium.

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

A retenir

Période de forte sensibilité.

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Quelques nouvelles taches sont observées sur témoins non traités et parcelles sensibles.

Préconisations

Des contaminations seront possibles lors des pluies prévues.

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de

soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie :
élimination des sources d'inoculum

A retenir

Nouveaux symptômes observés

BOTRYTIS**Analyse de risque**

Quelques feuilles présentent des symptômes de Botrytis sur feuilles reflétant les conditions pluvieuses du mois de mai.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise. Sur les parcelles les plus précoces, le temps clémente de la semaine dernière a permis aux capuchons floraux de sécher et de tomber.

Le stade A : pleine floraison, chute des capuchons floraux est en cours ou imminent :

* *Serenade Max, Bacillus subtilis*, 2kg/ha

* *Botector, Aureobasidium pullulans*, 0,4kg/ha

(3 applications)

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Stade A en cours ou imminent

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble**

1ère génération : le piégeage est nul. Des glomérules sont observés très régulièrement sur le vignoble.

2ème génération : piégeage d'Eulia cette semaine. Le début de vol d'eudémis est prévu autour du 8 juin.

Changer les capsules dans les prochains jours.



Glomérules
sur
grappes
-CA81-

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Le seuil de glomérules pour déclencher un traitement préventif en G2 est de :

* **50 à 80 glomérules pour 100 grappes.**

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Des glomérules sont régulièrement observés

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les observations de larves de cicadelles vertes se généralisent. On dénombre, au maximum 32 larves pour 100 feuilles.

Quelques grillures sont déjà observées sur Fer.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

Des larves sont observées

COCHENILLES

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.

Aucune larve n'est observée à ce jour.

Préconisations

Alternatives

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Pas d'essaiage pour le moment.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les 1ères émergences de *Scaphoideus titanus* (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu. On considère que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est fixé 1 mois après les éclosions.

Les dates de traitement T1 : 8 juin au 21 juin.

* Pyrèvert, pyrèthrine naturelle, 1,5L/ha, ZNT 50m

Appliquer tôt le matin ou tard le soir car les pyrèthres sont photosensibles.

Larve de *Scaphoideus titanus* (CA81)

**A retenir**

T1 du 8 juin au 21 juin

VUS CETTE SEMAINE



Thrips : quelques individus sont observés sur le vignoble avec signalement de dégâts sur 1 parcelle de Loin de l'oeil (photo : crédit IFV Sud Ouest)

Erinose : des symptômes d'érinose sont observés sur jeunes feuilles et sur inflorescences (photo : crédit CA81)



Syrphes : observations de syrphes adultes en train de butiner les fleurs de vigne. Les larves de syrpe sont des auxiliaires.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 7 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

